



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



PERMANENCES À TOURNON-SUR-RHÔNE, SAINT-FÉLICIEN,
SAINT-DONAT SUR-L'HERBASSE ET MERCUROL-VEAUNES.

CALENDRIER DES PERMANENCES DISPONIBLE SUR
WWW.ARCHEAGGLO.FR

habitat@archeagglo.fr
04 75 07 07 57

Rénovation de l'habitat

ARCHE Agglo vous accompagne

VISITES, MONTAGE DE DOSSIERS, AIDES FINANCIÈRES

Ces aides s'intègrent dans les dispositifs de l'ANAH.



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



www.archeagglo.fr

04 75 07 07 57



Rénovation de l'habitat

ARCHE Agglo vous accompagne

VISITES, MONTAGE DE DOSSIERS, AIDES FINANCIÈRES

www.archeagglo.fr

D'ARDECHE EN HERMITAGE



04 75 07 07 57

ARCHE Agglo, votre interlocuteur unique

L'Agglo est à votre disposition pour vous accompagner techniquement et financièrement dans votre projet de rénovation.

Une première visite gratuite et sans engagement permet de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

Pour bénéficier de cet accompagnement :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous êtes propriétaire occupant de votre logement ou vous souhaitez mettre en location un logement
- Vos ressources (ou celles de vos locataires) respectent les conditions de ressources
- Ne pas avoir bénéficié de prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété dans les 5 dernières années

Que vous répondiez ou non à tous ces critères, d'autres aides existent, contactez le service habitat.

5 000 € financés par l'Agglo

Pour l'achat d'un logement en centre-ville, l'Agglo met en place une aide spécifique pour soutenir les futurs/nouveaux propriétaires occupants.

Sont éligibles les travaux d'un logement dégradé et/ou vacant depuis plus de deux ans.

Vous avez un projet en centre-ville, contactez ARCHE Agglo

Pour connaître les zones éligibles dans chaque commune, contactez le service habitat ou connectez-vous sur www.archeagglo.fr

Vous êtes propriétaire occupant

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

AIDES MOBILISABLES*



- ANAH : de 35% à 50% du montant HT
- Prime complémentaire de l'ANAH (selon le projet)
- ARCHE Agglo de 500 à 5 500 €
- Caisse de retraite
- Procvivis
- Département de la Drôme
- CEE (certification d'économie d'énergie)
- Région

*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés

Vous êtes propriétaire d'un logement en location

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

AIDES MOBILISABLES*



- ANAH : de 25% à 35% du montant HT
- Prime complémentaire de l'ANAH
- ARCHE Agglo de 500 à 4 000 €
- Département de la Drôme
- Région

*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



PERMANENCES À TOURNON-SUR-RHÔNE, SAINT-FÉLICIEN,
SAINT-DONAT SUR-L'HERBASSE ET MERCUROL-VEAUNES.

CALENDRIER DES PERMANENCES DISPONIBLE SUR
WWW.ARCHÉAGGLO.FR

habitat@archeagglo.fr
04 75 07 07 57

Ces aides s'intègrent dans les dispositifs de l'ANAH.

